



PREFET DE LA HAUTE-CORSE

SOUS-PREFECTURE DE CORTE
DOSSIER SUIVI PAR : Mme CULIOLI
Réf. A rappeler : 550-corte-2011
Tél: 04 95 30 13 83

Corte, le 24 mai 2012

Le préfet

à

Membres du comité de pilotage
(destinataires in fine)

Objet : Comité de pilotage conjoints des sites Natura 2000 ZPS FR9410098 « Etang d'Urbinu » et ZSC FR9400580 « Marais del'Sale, Forêt de Pinia et zone périphérique.

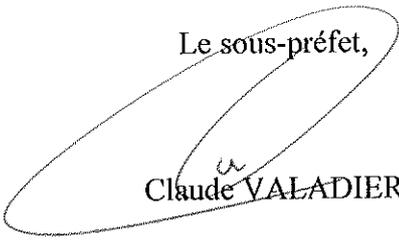
Réf. : Réunion du 28 mars 2012

P.J. : Un compte-rendu

Vous trouverez, ci-joint, pour votre complète information, le relevé de conclusions de la réunion qui s'est tenue le 28 mars 2012 à la mairie de Ghisonaccia

Je vous en souhaite bonne réception.

Le sous-préfet,


Claude VALADIER

LISTE DES DESTINATAIRES

- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse
- Monsieur le président du conseil exécutif de Corse
- Monsieur le président du conseil général de la Haute-Corse
- Monsieur le maire d'Aléria
- Monsieur le maire de Ghisonaccia

Copie à :

- Monsieur le président de l'office de l'environnement de la Corse
- Monsieur le délégué régional du conservatoire du littoral

**Sites Natura 2000 ZPS FR9410098 "Étang d'Urbinu"
et ZSC FR94006580 "Marais del'Sale, forêt de Pinia et zone périphérique"**

**Compte-rendu de la réunion préparatoire au comité de pilotage conjoint
- 28 mars 2012 à GHISONACCIA -**

Participants :

Nom, Prénom	Organisme, qualité	Contact
M. Claude VALADIER	Sous-préfet de Corte	claude.valadier@haute-corse.gouv.fr
Mme Pascale SIMONI-RECH	Mairie de Ghisonaccia	pascale@ucasone.net
M. Patrice BELZ	Conservatoire du Littoral	p.belz@conservatoire-du-littoral.fr
Mme Gwenaëlle LEVIOL	Office de l'Environnement de la Corse	leviol@oec.fr
Mme Julia CULIOLI	DREAL de Corse	julia.culioli@developpement-durable.gouv.fr

Excusé : M. Ange Fraticelli, maire d'Aléria

La réunion est ouverte par Monsieur Claude VALADIER, sous-préfet de Corte, qui invite chacun des participants à se présenter.

Madame LEVIOL précise qu'elle représente également la CTC, via son Président, en sa qualité de conseiller exécutif ayant reçu délégation pour le suivi de la mise en œuvre du réseau Natura 2000 par le Président du Conseil Exécutif.

Monsieur VALADIER rappelle le fonctionnement du réseau Natura 2000. Il s'agit d'une démarche issue des directives européennes Habitats et Oiseaux. Sa mise en œuvre s'appuie sur la réglementation européenne et se base sur une démarche concertée. Le territoire comporte 2 sites Natura 2000, une ZSC dont le document d'objectifs est approuvé, et une ZPS dont le document d'objectifs reste à élaborer.

Rappel de la procédure

Le site Natura 2000 de l'étang d'Urbinu a été désigné au titre de la directive Oiseaux, et a été classé comme Zone de Protection Spéciale en 2004.

Le site inclut l'étang d'Urbinu, le domaine de Casabianda et l'étang del'Sale. Il est en grande partie la propriété du Conservatoire du Littoral.

Le comité de pilotage, créé le 2 juin 2010, est un comité de pilotage conjoint pour la ZPS et la ZSC.

Une 1^{ère} réunion du comité de pilotage s'est déroulée le 22 octobre 2010. Au cours de cette séance, M. le maire de Ghisonaccia avait accepté de prendre la Présidence du COPIL, tandis que le Conseil Général de la Haute-Corse devait assurer la maîtrise d'ouvrage du document d'objectifs.

En juin 2011, M. le maire de Ghisonaccia a exprimé le souhait de se désengager de la présidence. Après un échange avec l'Office de l'environnement et le Conservatoire du Littoral, et faute d'alternative parmi les collectivités, il a été convenu que l'Etat reprenne la présidence du comité de pilotage (cf. courrier en date d'octobre 2011).

Devant l'incompréhension de certains partenaires, il a été décidé de réunir un "pré-COPIL" afin d'explicitier la procédure, et permettre que l'élaboration du document d'objectifs puisse débuter dans la transparence.

Désignation du Président du Comité de pilotage et de la collectivité chargée d'élaborer le document d'objectifs

Monsieur Claude VALADIER rappelle que la philosophie de Natura 2000 est bien de laisser les collectivités et les acteurs locaux s'investir dans la gestion des sites délimités sur leur territoire, et par conséquent de confier la présidence du COPIL à un représentant volontaire d'une des collectivités. L'État n'assume la présidence que par défaut. Aussi, conformément à l'article R.414-8-1 du code de l'environnement, il demande si un élu souhaite prendre la présidence laissée vacante par M. le maire de Ghisonaccia.

Madame SIMONI-RECH, faute d'avoir reçu de mandat en ce sens de la part du maire, décline l'offre.

Madame LEVIOL indique pour sa part que la CTC ne souhaite pas prendre la présidence du COPIL du site d'Urbino. En effet, la collectivité a décidé de ne se porter candidate à la présidence des comités de pilotage Natura 2000 que pour les sites où elle est propriétaire de foncier, ce qui n'est pas le cas ici.

En conséquence, et en l'absence des autres représentants de collectivités, Monsieur VALADIER conclut que c'est donc l'État qui reprend la présidence du COPIL.

Madame CULIOLI précise que, dans un souci de cohérence dans la gestion du secteur concerné, la DREAL souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs au Conservatoire du Littoral, avec un financement État (50%) et FEADER (50%). Une demande de subvention devra donc être déposée auprès de la DREAL et de l'OEC (service instructeur du PDRC).

Cette proposition recueille l'accord de principe des participants.

Madame LEVIOL précise que le compte-rendu de la présente réunion mentionnant explicitement la délégation de maîtrise d'ouvrage au Conservatoire du Littoral sera à joindre à la demande de subvention au titre de la mesure 323b du PDRC.

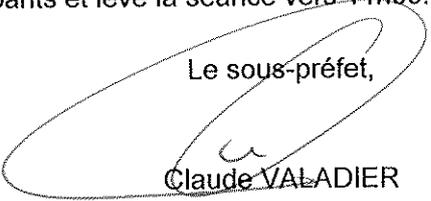
Monsieur BELZ précise que le choix de l'opérateur est conditionné à une mise en concurrence, et qu'à ce titre il est soumis à des délais incompressibles. Il apparaît donc impossible d'effectuer à la période opportune (avril 2012) les études avifaunistiques prévues dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Néanmoins, il estime que la phase de diagnostic pourra débuter rapidement.

En conséquence, la prochaine réunion du comité de pilotage, au cours de laquelle pourront être présentés les premiers éléments du diagnostic, devrait pouvoir se dérouler en septembre ou octobre 2012.

Pour finir, Monsieur BELZ évoque les actions conduites par le Conservatoire du Littoral sur les sites Natura 2000, notamment dans le cadre de l'aménagement de la forêt de Pinia, ainsi que sur l'étang d'Urbino. A cet égard, il informe les participants qu'un séminaire sera bientôt organisé sur la cochenille du pin maritime, parasite affaiblissant les arbres et provoquant leur mort prématurée.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le sous-préfet remercie les participants et lève la séance vers 11h00.

Le sous-préfet,


Claude VALADIER